

Informations pratiques (suite)



DÉPART DE SAINT-LÉONARD (COMMUNE DE VAINS)

Dans le village de Saint-Léonard, un parking est réservé pour les traversées de la Baie. Suivre le fléchage « Départ traversées ». Stationnez-vous sur ce parking en herbe puis présentez-vous au guide « Chemins de la Baie ».

Rendez-vous 30 minutes avant l'heure de départ. Un drapeau « billetterie Chemins de la Baie » vous aidera à repérer le guide.

Vous trouverez des toilettes publiques dans le village de Vains.

COMMENT ACCÉDER AU POINT DE DÉPART ?

► Sur l'A84/N175 :

- en venant de Rennes et Saint-Malo : sortie Avranches – Gare/Granville.
- en venant de Caen : sortie Avranches – Centre (après le radar fixe).

Au premier rond-point, prendre la direction de Jullouville/Granville/Sartilly.

Au second rond-point, prendre à gauche, direction Jullouville, Vains, Genêts (D911).

Puis prendre la direction de Saint-Léonard (route à gauche : D591), continuer tout droit pendant environ 3,5 km puis prendre à gauche direction « Départ traversées »

- ### ► En venant de Granville : suivre la D911 (route côtière). Traverser le village de Genêts, après le Moulin, prendre la route à droite en direction de Saint-Léonard. Au carrefour, prendre tout droit direction « Saint-Léonard » jusqu'au prochain carrefour. Puis continuer tout droit direction « Départ Traversées ».

ÉQUIPEMENT

D'avril à octobre : pieds nus et en short.

Pour toutes les sorties, prévoyez des vêtements chauds, un ciré, un sac à dos pour y mettre vos chaussures, une bouteille d'eau, un pique-nique si besoin et une serviette pour vous sécher les pieds. Pensez également à vous protéger du soleil (crème, couvre-chef, lunettes de soleil...).